



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022

ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL128-DE

Séance du 6 DECEMBRE 2022

2022 / 05 / 29

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTES	: 04
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 30 Novembre 2022

Date d'Affichage : 30 Novembre 2022

Secrétaire de Séance : Fabienne CARAGUEL

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, CHABBERT Cécile, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne.

Etaient absents représentés :

MARTY-MARINONE Evelyne par Françoise ROUQUETTE
CASTAGNÉ Chantal par Philippe BANCAL
IOUALALEN Valentin par André AMALRIC
BORIES Pascale par Christophe ASSEMAT

Était absent :

CÈNES Frédéric

OBJET : Vente d'un ancien hangar situé hameau de Labrespy, 3 rue Ventôse, à M. Julien ROUANET

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que par délibération en conseil municipal a autorisé l'acquisition des parcelles bâties cadastrées I n°693 et L n° 977p et non bâties cadastrées section L n°1084, dépendant de la liquidation judiciaire LA MOLE INDUSTRIES situées 3 rue Ventôse dont l'acte notarié est en cours d'établissement ;

CONSIDERANT qu'un porteur de projet s'est manifesté pour acheter les deux parcelles suivantes cadastrées I n° 693 d'une surface d'environ 2 094 m² et L n° 977p d'une surface d'environ 1 306m², représentant une superficie totale d'environ 3 400 m² ;

CONSIDERANT qu'après avis du domaine en date du 21 Novembre 2022 la ville envisage de vendre ces parcelles au prix de 6 € le m² correspondant à la somme globale d'environ Vingt Mille Quatre Cent Euros (20 400€) ;

CONSIDERANT qu'un géomètre expert a été mandaté afin de procéder au bornage contradictoire des parcelles, aux divisions foncières nécessaires et aux calculs des contenances réelles, c'est sur la base de ces dernières que le prix global définitif sera établi ;

CONSIDERANT que par courrier du 15 Novembre 2022, M. Julien ROUANET a donné son accord pour cette acquisition au prix proposé par la Commune ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la réunion de la commission « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du 30 Novembre 2022 ;


DÉCIDE, après en avoir délibéré :

1°) d'autoriser la vente, au profit de M. Julien ROUANET ou de toute autre personne physique ou morale qu'il se substituerait, des parcelles bâties cadastrées I n°693 et L n° 977p et non bâties cadastrées section L n°1084, située au hameau de Labrespy, 3 rue Ventose, représentant une superficie totale d'environ 3 400 m² moyennant le prix de SIX Euros le mètre carré (6€/m²) ;

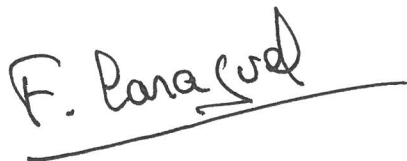
2°) d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et à procéder à toutes formalités utiles ;

3°) d'autoriser Monsieur le chef du service de gestion comptable de CASTRES à faire recette du produit de cette vente au budget de la Commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 16/12/2022 
ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL128-DE

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance



Fabienne CARAGUEL



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 16/12/2022



ID : 081-218101632-20221206-2022_DEL128-DE